



**Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international**
*Délégation pour l'action extérieure des
collectivités territoriales*

Paris, le 16 novembre 2018

COMMUNIQUÉ

Publication du rapport sur l'aide publique au développement (APD) 2017 des collectivités territoriales françaises

La France est le 5^{ème} contributeur mondial d'aide publique au développement (APD). Les collectivités territoriales françaises contribuent à cette aide et leurs actions viennent renforcer les effets de l'APD française :

- En permettant à l'APD de se diffuser dans les territoires de nombreux pays partenaires. En 2017, 98 pays étaient concernés par l'APD des collectivités françaises ;
- En couplant l'APD à d'autres projets non-éligibles à l'APD mais complémentaires, tels que des projets culturels, d'échanges de jeunes, d'accompagnement et de promotion des entreprises, etc. ;
- En facilitant la reconnaissance des autorités locales et régionales comme des acteurs pivots pour le développement inclusif de tous les territoires d'un pays.

Chaque année, **les collectivités territoriales françaises et leurs groupements doivent déclarer leur contribution à l'APD**, au titre de l'article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales, sur le site www.cncd.fr.

En 2017, **l'APD des collectivités territoriales françaises s'élève à 100,6 millions d'euros**, en hausse de 33 % par rapport à 2016. **Hors aide aux réfugiés, elle s'élève à 50,6 millions d'euros**, en très légère hausse par rapport à 2016 (+5,4 %), après une baisse importante en 2016 et une phase de stagnation en 2013-2015.

L'APD des collectivités françaises se concentre principalement dans dix pays bénéficiaires : **Madagascar, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Haïti, Maroc, Bénin, Vietnam, Arménie et Cameroun qui représentent à eux seuls 53 % de l'APD bilatérale 2017** des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés.

L'APD des collectivités territoriales françaises dans les cinq pays du Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) représente 18 % de l'APD bilatérale 2017 hors aide aux réfugiés, soit 9 005 505 €.

Cinq grands secteurs sont majoritairement concernés par l'APD des collectivités territoriales françaises : **Eau et assainissement, Agriculture, Education et Formation, Gouvernance et Société civile, Politique en matière de population, santé et fertilité**. Ces cinq secteurs représentent 51 % de l'APD 2017 des collectivités territoriales françaises hors aide aux réfugiés.

La prochaine campagne de collecte de données sera ouverte du **15 avril 2019 au 31 mai 2019** sur le site www.cncd.fr.

Retrouvez le détail de l'APD 2017 dans le rapport [L'Aide publique au développement \(APD\) 2017 des collectivités territoriales françaises](#).

Contact :

Lisa Bonnet, chargée de mission auprès de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales

Tél: +33 (0)1 43 17 62 70 | lisa.bonnet@diplomatie.gouv.fr



Suivez l'actualité de la coopération décentralisée sur [@CNCD_fr](#)